

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 14 novembre 2016

DELIBERATION n°2016-72

Le conseil d'administration s'est réuni le 14 novembre 2016 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le vendredi 4 novembre 2016.

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu les statuts de l'Université, notamment l'article 19,

Point de l'ordre du jour :

5.1. Approbation des propositions de la commission d'exonération des droits d'inscription du 13 octobre 2016.

Exposé de la décision :

La commission d'exonération s'est réunie le 13 octobre 2016 pour examiner les dossiers de demande d'exonération. Conformément à la délibération 2016-52 du conseil d'administration du 26 septembre 2016, la commission s'est prononcée, en plus des dossiers des diplômés nationaux, sur les demandes d'exonération des réfugiés et demandeurs d'asile inscrits au CUEFEE.

Proposition de décision soumise au conseil :

Approbation des propositions de la commission d'exonération du 13 octobre 2016 concernant les réfugiés et demandeurs d'asile inscrits au CUEFEE.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	32
Abstentions :	0
Votes exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	0

Pièce jointe :

- Compte rendu de la commission d'exonération des droits d'inscription du 13 octobre 2016.

Fait à Tours, le 17 NOV. 2016
Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 18 NOV. 2016

Transmise au recteur le :

18 NOV. 2016

Commission d'exonération

du 13 octobre 2016

Compte-rendu

Membres présents :

Thomas Thuillier, vice-président chargé de la vie étudiante ; Sandrine Dallet-Choisy, élue CFVU représentant les enseignants-chercheurs ; Christine Poirrier élue CFVU représentant les enseignants-chercheurs ; Léo Brou, vice-président étudiant CFVU ; Guillaume Brette, représentant les étudiants élus à la CFVU ; Floriane De Nicolini, assistante sociale du CLOUS ; Armelle Audin, assistante sociale de l'université ; Tiphanie Deloff, représentant la SMECO ; Emmanuelle Fargues, directrice de la Formation et responsable du SEF.

Thomas Thuillier ouvre la première séance de l'année universitaire, qui est également la première avec les nouveaux membres composant la commission. Il présente donc le cadre réglementaire et l'organisation arrêtée. La procédure est distribuée aux participants ainsi que la composition.

Thomas Thuillier indique également une évolution des règles de la commission. Par la délibération n°2016-52 du 26 septembre 2016, le Conseil d'Administration de l'université a donné mandat au Président pour étudier les possibilités réglementaires d'exonérer les demandeurs d'asile et les réfugiés de leurs droits d'inscription. Désormais, les étudiants susmentionnés inscrits au Centre Universitaire d'Enseignement du Français aux Etudiants Etrangers (CUEFEE) pourront bénéficier d'une telle exonération. Cette dernière se déduit des éventuelles prises en charge par d'autres organismes ou fondations auxquels les étudiants doivent au préalable s'adresser. Elle s'effectuera après appréciation des situations individuelles, dans la limite de la dotation budgétaire.

Il convient également de préciser que les différents critères d'exclusion, tel que le critère d'âge, sont maintenus.

L'enveloppe budgétaire allouée est de 35 000 €.

42 dossiers ont été étudiés lors de cette séance.

- **31 dossiers** ont reçu un **avis favorable** mais pour un cas, la somme est réservée en fonction du résultat des démarches entreprises par l'étudiante vis-à-vis de l'entraide universitaire.
- **10 dossiers** ont reçu un **avis défavorable** pour précarité non avérée ou irrecevabilité (1 ne répondant pas aux critères de cursus, 3 ne répondant pas au critère d'âge, 6 ne répondant pas aux critères sociaux ou de précarité).
- **1 dossier a été ajourné** en attente d'une éventuelle attribution de bourse.

Le total des exonérations accordées le 13 octobre 2016 est de 4 364€ pour les diplômes nationaux et de 16 200€ pour la prise en charge de l'inscription de 10 étudiants réfugiés/demandeurs d'asile inscrits au CUEFEE, soit un **montant total de 20 564 €**.

Il reste donc un montant de 14 436 € pour la dernière commission de l'année 2016, qui se réunira le jeudi 10 novembre.